



## COMMUNIQUE OFFICIEL

### *Fusion des Offices de Tourisme du chablisien et du tonnerrois*

Lors de leurs conseils communautaires des 25 et 27 septembre, les élus des Communautés de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et Chablis Villages & Terroirs ont validé le principe d'une fusion de leurs Offices de Tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le territoire de compétence du nouvel Office de Tourisme est riche d'un patrimoine viticole, d'un patrimoine historique et d'un patrimoine fluvial uniques ! **Deux vignobles, cinq châteaux, trois abbayes, des villes et villages au patrimoine remarquable, deux canaux et une multitude d'activités nature et oenotouristiques.**

**Autant d'axes de communication qui seront développés dans les prochains mois !**

La Société Publique Locale Office de Tourisme Chablis Cure & Yonne sera porteuse de ce nouvel Office de Tourisme. Une Société Publique Locale est une société à Conseil d'Administration dont les actionnaires sont des collectivités locales et les administrateurs des élus de ces collectivités. Les actionnaires de la SPL Office de Tourisme Chablis Cure & Yonne sont la Communauté de Communes Chablis Villages & Terroirs et la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Les administrateurs y représentent donc directement leurs collectivités et y assurent le suivi de la mise en œuvre de la politique touristique décidée par les conseils communautaires.

**La force de ce nouvel Office de Tourisme réside dans sa capacité à segmenter sa communication et à renforcer la promotion du nouveau territoire.**

L'Office de Tourisme peut s'appuyer sur ses **5 bureaux d'accueil** (à Ancy-le-Franc, Chablis, Cravant, Pontigny et Tonnerre) et sur **plus de 60.000 visiteurs accueillis** et renseignés chaque année sur l'ensemble de son réseau.

**Quelles seront les nouveautés dès 2019 ?**

Il est prévu la réouverture du bureau d'Ancy-le-Franc, où le château attire chaque année des dizaines de milliers de visiteurs.

L'Office de Tourisme de Tonnerre verra ses horaires et son amplitude d'ouverture augmentés, pour répondre au mieux aux besoins des touristes.

La communication va être complètement refondue avec la création d'une marque de destination, d'un logo et d'une charte graphique qui seront déclinés sur tous les supports de promotion (papier ou web).

Des éditions papier thématiques seront préparées durant l'hiver : une documentation spécifique au riche patrimoine de la nouvelle communauté touristique (patrimoine Renaissance, patrimoine Cistercien, Fosse Dionne, Hôtel-Dieu de Tonnerre, petit patrimoine...), une autre consacrée au vin et à la viticulture (vignoble chablisien, vignoble tonnerrois, travaux de la vigne, vinification, activités oenotouristiques, label Vignobles & Découvertes...), une troisième consacrée aux canaux (et plus généralement aux activités fluviales) puisque notre territoire a la chance d'être traversé par les deux canaux les plus emblématiques de la région et enfin une dernière sera consacrée exclusivement aux activités nature et loisirs. A ces 4 éditions thématiques se rajouteront un guide des hébergements et de la restauration sur le nouveau territoire touristique, et la réédition des plans des villes de Tonnerre et Chablis.

L'accueil hors-les-murs sera également développé, pour aller à la rencontre des visiteurs.

Enfin, à compter de 2019, le produit de la taxe de séjour collectée sur les deux territoires sera exclusivement affecté à des équipements touristiques, en concertation avec les socio-professionnels du secteur touristique.

**C'est un formidable challenge qui s'offre à nous et une nouvelle ère de collaboration que nous espérons prospère pour l'ensemble des acteurs touristiques de notre territoire.**